Priorité à la dimension sociale et à la lutte contre la pauvreté

L'hivernage 2004-2005 s'est terminé dans des conditions difficiles. Il a été marqué par un déficit pluviométrique notoire dans la quasi-totalité des villages du pays, ainsi que par une invasion acridienne qui a affecté cultures et pâturages. Coïncidant avec une dégradation du milieu agro-sylvo-pastoral dans tout le pays, le Programme de Développement Rural Communautaire (PDRC), identifié en 2002, sera lancé en février 2005 à la grande satisfaction de nos communautés rurales. En effet, ce projet, dont la durée est de 6 ans (2004-2010), est d'un coût global estimé à plus de 57 millions de dollars US. Coordonnateur du PDRC, l'ingénieur de l'Economie Rurale, M. Mohamed Mahmoud Ould Ely, plusieurs fois délégué régional du ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE) et chef de nombreux projets, nous a accordé un entretien dans lequel, il résume les principales fonctions de cette structure. M. Mohamed Mahmoud Ould Ely a, particulièrement, révélé que le PDRC profitera à 850 villages répartis dans 141 communes rurales sélectionnées dans 10 wilaya (Hodh El Gharbi, Hodh El Charghi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar, Tagant, Guidimagha et Inchiri). Il a également fait un aperçu sur le contexte stratégique, les objectifs et les trois composantes du projet qui " s'intègre parfaitement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement durable du pays ".

Donnant des précisions sur le contexte stratégique du nouveau projet, son coordonnateur a confirmé qu'" *à la demande du gouvernement mauritanien, la Banque Mondiale a préparé un Projet de Développement Rural Communautaire (PRDC) qui a pris le relai du Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale (PGRNP) clôturé le 31 mars 2003* ".

Présentant le cadre général du PDRC, M. Mohamed Mahmoud Ould Ely a expliqué que celui-ci fait référence à la stratégie de lutte contre la pauvreté et à la stratégie du secteur rural. Ce cadre général englobe aussi les autres politiques en cours notamment la décentralisation et les principales politiques sectorielles (élevage, éducation, santé, hydraulique, promotion féminine etc.).

Le PDRC se distingue du PGRNP par le fait qu'il mettra l'accent sur la dimension sociale et sur la réduction de la pauvreté en plus de l'aspect gestion des ressources naturelles. Il intégrera la dimension décentralisation en intervenant entre autres au niveau des communes et en impliquant les autorités communales en tant que nouveaux acteurs centraux.

" *Le projet appliquera une approche multisectorielle, plus intégrée et plus holistique en prenant aussi une dimension Développement Rural au sens large, dépassant le cadre du secteur agricole* ", a déclaré le coordonnateur du projet. En plus, le PRDC " *adoptera une approche participative en faisant appel à un partenariat gouvernement - collectivités locales - société civile* ", a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le concept du PDRC devra intégrer parfaitement les quatre axes stratégiques de lutte contre la pauvreté notamment l'accélération de la croissance économique, la valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres, le développement des ressources humaines, l'accès aux infrastructures ainsi que le développement du cadre institutionnel en s'appuyant sur la bonne gouvernance et la bonne participation de tous les acteurs.

Abordant l'objectif de développement du projet, M. Mohamed Mahmoud Ould Ely a indiqué que " le PDRC va contribuer de manière significative et durable à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales supportées par le projet, en terme d'accès aux services socio-économiques de base, de génération de revenus agricoles et non agricoles ainsi que de bonne gestion des ressources naturelles par ces communautés.

Le projet atteindra son objectif grâce au renforcement des capacités ciblant des communautés villageoises, des municipalités rurales et des prestataires de services aux communautés. Aussi, le PDRC financera des microprojets à caractère économique, social et environnemental mis en œuvre par ces communautés.

M. Mohamed Mahmoud Ould Ely a rappelé que le projet comprendra trois importantes composantes, à savoir " *le renforcement des capacités, le fonds d'investissement et la gestion du projet et suivi évaluation*". Dans le cadre de ces composantes, le projet interviendra dans 850 villages (dont 150 villages du PGRNP) répartis dans 141 communes rurales, celles-ci sont sélectionnées dans 10 wilaya : Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar, Tagant, Guidimagha, Inchiri.

Renforcement des capacités

Cette composante met l'accent sur le renforcement des capacités des Associations de Développement Communautaire (ADC), pôle du projet mais montre aussi que l'impact à long terme des investissements de proximité dépend étroitement des capacités organisationnelles et de gestion des communautés villageoises à concevoir et mettre en œuvre des plans de développement efficaces.

Les répercussions positives du projet dépendront également des aptitudes techniques des prestataires de services au profit de ces communautés. Le renforcement des capacités comprend quatre sous composantes dont, entre autres, le renforcement des capacités des ADC, le renforcement des capacités des municipalités rurales ou encore le renforcement des services agricoles. Il y'a également la sous composante " renforcement des capacités des micro entreprises rurales relatif à la qualité et le coût des biens d'investissement et des services d'entretien et de répartition fournis aux ADC qui influent considérablement sur le taux de rentabilité et la durabilité des investissements réalisés par ces communautés. De leur côté, les petits fabricants fournisseurs de biens et services globalement définis comme micro entreprises rurales, génèrent des revenus et des emplois dans le milieu rural.

Le projet n'a pas pour objet de créer de nouvelles micro entreprises, mais plutôt de promouvoir la croissance de structures existantes. Il s'agit de celles qui fournissent déjà ou pourraient fournir directement des services aux ADC.

Ces micro entreprises peuvent se trouver dans le village de l'ADC, ou dans les petites et moyennes agglomérations de la commune, de la moughataa voire de la wilaya. Dans ce cadre, le projet s'attellera à réaliser des études et enquêtes relatives à l'environnement de l'activité économique des micros entreprises rurales et à dresser leur diagnostic.

Aussi, le financement des actions de formation, fournira des subventions à coûts partagés limités pour aider les micro entreprises rurales sélectionnées à acquérir le matériel et l'équipement indispensables au renforcement de leurs capacités techniques. D'autre part, le projet va prendre en charge des dépenses de fonctionnement liées aux missions de suivi.

A ce titre, la formation sera assurée par des prestataires de services aux entreprises, des ONG mais surtout d'autres entreprises en zones urbaines et dans différents centres d'activités. De cette manière, le projet contribuera au renforcement des synergies urbaines et rurales nécessaires au développement de l'entrepreneriat.

Fonds d'investissement

Cette composante est déterminante pour la réussite du projet, puisqu'elle fournit les moyens permettant la mise en œuvre des plans de développement villageois et municipaux. Elle constitue également une opportunité pour ces communautés de mettre en pratique les compétences acquises à travers le renforcement de leurs capacités. Cette composante représentera au moins 60% du coût total du projet. Elle comprend deux sous composantes (*voir encadrés*).

Gestion du projet et suivi évaluation

Il s'agit de l'ensemble des activités relatives à la gestion du projet et aux obligations en matière d'évaluation et de suivi des résultats, des produits et des ressources utilisées. Le projet mettra en œuvre cette composante avec comme objectif d'éviter les carences identifiées dans le projet précédent.

La gestion du projet et de coordination concerne l'Unité Centrale de Coordination (UCC), à Nouakchott. Ses démembrements au niveau régional portent sur les Unités Régionales de Coordination (URC), situées dans neuf délégations régionales du ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE).

L'UCC est responsable de la coordination entre le gouvernement et la Banque Mondiale ainsi qu'entre l'équipe du projet et les autres bailleurs de fonds.

L'UCC est également chargée de la coordination entre l'équipe du projet et les administrations et institutions responsables de l'exécution des activités.

Elle compte mettre en œuvre une stratégie de communication visant à faire connaître les activités, les approches et les résultats du projet.

En outre le projet appuiera l'UCC et les URC en finançant de petits travaux de génie civil de répartition des infrastructures clés à usage de bureau ainsi que l'acquisition d'équipements et de fournitures de bureau, entre autres.

Le système de suivi et d'évaluation est un instrument permettant de planifier l'assistance que le projet apportera aux bénéficiaires, de faciliter la prise de décision par les responsables de la gestion du projet au niveau central et local (...).

" Le projet encouragera la réalisation des activités de suivi et d'évaluation au niveau local afin de renforcer les capacités des ADC à exécuter leurs plans de développement. Le système concerne l'organisation, les documents contractuels... ", nous a confié le coordonnateur du projet.

Aménagement de bassins versants

En janvier 2004, le gouvernement mauritanien a introduit, auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), une requête pour l'élaboration d'un projet admissible au programme opérationnel relatif à la dégradation des sols et à l'aménagement communautaire des bassins versants.

La requête a été acceptée par le FEM et un fonds de planification de 350.000 dollars sera accordé à notre pays pour planifier, sur une période d'une année, un programme complet de lutte contre la dégradation des sols qui complètera la dimension environnementale du PDRC.

En perspective de la prochaine mise en œuvre du projet, un programme de renforcement des capacités du personnel a été exécuté. Il s'articule autour d'axes principaux dont notamment la formation sur l'approche de développement décentralisé participatif et la formation sur l'élaboration des plans de développement locaux (villageois et municipal).

Ces activités ont porté également sur d'autres formations traitant du "*diagnostic dans les projets agricoles ou encore de la " mise en œuvre du Plan Cadre de Gestion Environnemental et Social du PDRC* ". ■

dianfatraor@yahoo.fr

Hivernage 2004-2005 : Un déficit notoire

Le lancement du PRDC, prévu le 20 février 2005, serait providentiel pour nos agriculteurs et éleveurs, inquiets face à un hivernage déficitaire et une invasion acridienne sans précédent.

La campagne agro-pastorale 2004-2005 s'est achevée dans des conditions particulièrement difficiles. Déjà, les cultures sous pluies et les cultures maraîchères ont été gravement touchées et leurs productions quasi-nulles.

Les cultures de décrue (walo et derrière barrage) ont abouti à une production fortement inférieure à la normale, selon les prévisions les plus optimistes.

Car, en plus de l'invasion acridienne, elles sont soumises à la sésamie. Au niveau des pâturages, les disponibilités seront extrêmement réduites dans les principaux espaces. Dans plusieurs zones du pays (Brakna, Tagant, Trarza notamment), les éleveurs font recours à l'aliment de bétail pour l'entretien de leurs animaux. Cette situation va sans doute se généraliser au cours des prochains mois. Les disponibilités fourragères du Sud-Est, qui subissent déjà l'afflux massif du cheptel d'autres wilaya (transhumance intra et interrégionale), ne pourront couvrir que quatre mois des besoins des animaux. Il s'y ajoute que la transhumance vers les pays voisins pourraient être très limitée.

D'autre part, l'enquête nationale d'identification des zones à risque menée par l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire en octobre 2004, fait ressortir que sur 192 communes rurales enquêtées, 174 enregistrent une situation d'insécurité alimentaire. Les populations vivant dans ces communes à risque sont estimées à 885.000 personnes.

Les besoins d'aide alimentaire pour une couverture de 9 mois sont évalués à 111.668 tonnes de vivres dont 84,573 tonnes de céréales, 12.686 tonnes de légumineuses, 6.343 tonnes d'huiles, 6.218 tonnes (produits enrichis) et 1.847 tonnes de sucre.

Compte tenu du déficit en pâturage, il est nécessaire de prévoir des éléments bétail pour atténuer les conséquences négatives de ce fléau pour le cheptel.

On rappelle que l'invasion acridienne a débuté précocement dans les zones de production agricole. Elle a engendré d'importants dégâts sur les pâturages et les cultures pluviales. Cette invasion acridienne a été d'autant plus destructrice que 1.600.000 ha ont été infestés.

Il demeure que l'invasion acridienne est toujours préoccupante partout dans le pays, notamment dans les zones de reboisement, de pâturages et de cultures pluviales. Les sauteriaux et oiseaux, par leur forte présence dans les zones agricoles, y ont causé des dégâts immenses alourdissant l'intensité du fléau.

Fonds d'Investissement Villageois

Cette sous composante est destinée aux villages pauvres auxquels elle apporte les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre leur plan de développement communautaire villageois (PDCV). En règle générale, ces plans couvriront une période d'au moins trois ans, l'objectif étant de permettre à toutes les nouvelles ADC de disposer du même délai pour les exécuter. Les fonds sont accordés aux ADC contre une contribution dont le niveau sera moins élevé pour les investissements sociaux et environnementaux que pour les investissements économiques. Le montant des investissements par village (y compris la contribution du bénéficiaire, escomptée à 30% en moyenne et pour l'essentiel en nature) serait compris entre 40.000 et 45.000 ouguiya pour chaque nouvelle ADC, pour permettre le financement d'une masse critique de réalisations. Ces ressources couvrent le financement des études de faisabilité qui pourraient s'avérer nécessaires pour exécuter les opérations envisagées.

Pour que les ADC s'approprient les activités menées, elles seront formées aux méthodes de passation des marchés et des contrats. Pour mettre en œuvre les plans annuels d'investissement, les fonds seront prélevés par tranches sur le Compte Spécial B (SA-B). En fonction de son envergure, l'investissement pourra nécessiter plusieurs tranches de financement.

Le projet s'attend à ce que les résultats escomptés incluent :

- des investissements consacrés notamment à des puits villageois, des mesures de conservation du sol et de l'eau pour relancer la productivité agricole (digues et petits barrages) ;
- la diversification agricole (jardins villageois) ;
- des activités de santé animale (parcs de vaccination) ;
- des activités ciblées pour protéger les ressources naturelles (fixation des dunes, régénération du couvert végétal) ;
- et diverses activités agricoles et non agricoles génératrices de revenus (moulins à grain, boutiques villageoises, location d'outillage agricole). Le projet encouragera les ADC à inclure au moins une activité sélectionnée par les femmes. Un programme FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) est en cours de préparation et vise à compléter le projet dans les domaines de la gestion des ressources naturelles impliquant plus d'un village.

Le PDRC veillera constamment à la mise en œuvre des investissements villageois et évaluera périodiquement le flot de revenus engendrés par les activités génératrices de revenus. Alors que l'UCC du projet effectuera le suivi systématique, elle confiera à des tierces parties l'évaluation des activités génératrices de revenus. ■

BDT

Contribuer à la réalisation des OMD

Le PDRC fait suite au Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale (PGRNP) dont il élargit la portée géographique et le champ d'intervention. Le PGRNP est intervenu dans 63 communes et a mis en place 295 associations de développement communautaire (ADC). Le PDRC touchera quant à lui 131 communes rurales réparties dans les wilaya du Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Guidimagha, Tagant, Adrar, Trarza et Inchiri. Il vise aussi la création de 700 ADC.

.Tandis que le PGRNP se concentrait uniquement sur les villages, le PDRC ajoutera à cette dimension une assistance directe à 10 communes rurales pilotes, un appui aux services agricoles et à des micro entreprises rurales. Le PDRC permettra également de faciliter l'accès aux pistes rurales au sein des communes rurales sélectionnées pour le renforcement de leurs capacités.

Axé sur les zones de cultures pluviales, le PDRC vient compléter le Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAIM), également financé par la Banque Mondiale, qui porte sur les zones irriguées.

Par ailleurs, le PDRC s'inscrit dans la lutte contre la pauvreté et contribuera à atteindre deux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il s'agit d'éliminer la pauvreté extrême et la famine et d'assurer la pérennité de l'environnement dans les zones rurales, à travers l'accroissement des revenus et une meilleure gestion des ressources naturelles par les communautés rurales bénéficiant du projet. Il cadre parfaitement avec les stratégies sectorielles du pays et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Le projet encourage également le processus de décentralisation prôné par le pays en renforçant les capacités des communes rurales et des organisations villageoises.

Fonds Communal pour le Développement des Zones Rurales

Deuxième composante du Fonds d'Investissement, ce fonds vise les communes rurales sélectionnées, en leur facilitant l'accès aux ressources financières destinées à l'élimination des points critiques devant rendre accessibles les pistes rurales à l'intérieur de la commune. La raison de ces fonds affectés est que plusieurs programmes fournissent actuellement les services sociaux (santé, éducation et eau) dont les communes rurales ont besoin. Ainsi, le PDRC coordonne avec ces programmes sectoriels pour faciliter l'accès des communes rurales à ces services.

Le fonds communal n'envisage pas la construction de tronçons de pistes. Il s'intéressera uniquement au traitement des " points critiques " qui empêchent les populations de franchir les marigots ou d'autres obstacles. Autrement, le projet financera les études de faisabilité nécessaires qui contribueront à la préparation d'une Stratégie Nationale des Pistes Rurales.

Le principal résultat attendu se mesurera au nombre de petits travaux de pistes rurales réalisés par les communes rurales avec la participation et la contribution des villages. ■

Baba Dianfa Traoré